

# RUBRIQUE LÉGISLATIVE

---

## ALGÉRIE

*J.O.R.A.* du n° 1 (2 janvier 1976) au n° 30 (13 avril 1977).

### ACCORDS ET CONVENTIONS (Cf. LISTE DES ACCORDS).

#### ADMINISTRATION.

##### A. — ADMINISTRATION CENTRALE.

— Décret n° 76-54 du 25 mars 1976 portant organisation de l'administration centrale du ministère d'Etat chargé des transports. *J.O.R.A.* (27), 2/4/76 : 319-321.

— Décret n° 76-59 du 25 mars 1976 portant organisation de l'administration centrale du ministère du travail et des affaires sociales. *J.O.R.A.* (27), 2/4/76 : 324-327.

— Décret n° 76-79 du 20 avril 1976 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'industrie et de l'énergie. *J.O.R.A.* (34), 27/4/76 : 447-455.

— Décret n° 76-98 du 25 mai 1976 modifiant le décret n° 71-95 du 9 avril 1971 portant organisation de l'administration centrale du ministère de la jeunesse et des sports. *J.O.R.A.* (45), 4/6/76 : 571.

— Décret n° 76-168 du 24 octobre 1976 portant organisation de l'administration centrale du ministère des postes et télécommunications. *J.O.R.A.* (92), 17/11/76 : 1026-1029.

Les décrets sus-visés s'attachent à restructurer l'administration centrale d'un certain nombre de ministères.

##### B. — COLLECTIVITES LOCALES (Cf. également ECONOMIE ET FINANCES)

###### 1. COMMUNES.

— Ordonnance n° 76-42 du 4 mai 1976 modifiant l'article 39 de l'ordonnance n° 67-24 du 18 janvier 1967 portant code communal. *J.O.R.A.* (40), 18/5/76 : 513.

La modification porte sur l'abaissement de l'âge électoral qui est actuellement de 18 ans accomplis au lieu de 19 ans (cf. art. 39, ord. n° 67-24 du 18 janvier 1967 portant code communal in *A.A.N.* (1967) : 755-786).

— Ordonnance n° 76-85 du 23 octobre 1976 modifiant l'ordonnance n° 67-24 du 18 janvier 1967 portant code communal. *J.O.R.A.* (86), 27/10/76 : 972.

## 2. WILAYAS.

— Ordonnance n° 76-86 du 23 octobre 1976 modifiant l'ordonnance n° 69-38 du 23 mai 1969 portant code de la wilaya. *J.O.R.A.* (86), 27/10/76 : 972.

Les modifications des codes communal et de la wilaya, dont il s'agit respectivement dans les deux ordonnances sus-visées concernent les sanctions qui peuvent aller de la suspension simple ou prolongée jusqu'à l'exclusion de l'élu d'une A.P.C. ou d'une A.P.W. en cas de faute grave commise par celui-ci (manquement aux obligations du mandat — infractions pénales).

## C. — FONCTION PUBLIQUE (Cf. également ANCIENS COMBATTANTS).

— Décret n° 76-104 du 10 juin 1976 relatif aux inspections de la fonction publique. *J.O.R.A.* (48), 15/6/76 : 594; *Rectificatif J.O.R.A.* (92), 17/11/76 : 1024.

## D. — MARCHES PUBLICS.

— Ordonnance n° 76-11 du 20 février 1976 modifiant l'ordonnance n° 67-90 du 7 juin 1967 portant code des marchés publics, modifiée. *J.O.R.A.* (20), 9/3/76 : 230.

Quelques modifications sont apportées au code des marchés publics :

Toute commande d'un montant supérieur à 10 000 D.A. doit donner lieu à passation d'un marché.

Est ajoutée une section relative aux contrats-programmes. Ces contrats peuvent être conclus pour des prestations d'études ou travaux planifiés ayant un caractère répétitif ou normalisé se développant sur une ou plusieurs années. Le montant de l'avance forfaitaire peut atteindre 25 % du montant des prestations à exécuter pendant les douze premiers mois.

## AGRICULTURE ET REFORME AGRAIRE.

## A. — DEVELOPPEMENT RURAL.

— Ordonnance n° 76-5 du 20 février 1976 portant création du bureau national d'études pour le développement rural. *J.O.R.A.* (18), 2/3/76 : 208-209.

— Ordonnance n° 76-63 du 16 juillet 1976 portant création des chantiers populaires de la révolution agraire. *J.O.R.A.* (60), 27/7/76 : 704-705.

Entreprise socialiste nationale, le C.P.R.A. est chargé dans le cadre du plan de développement économique et social de l'étude et de la réalisation de l'infrastructure et des bâtiments à caractère agricole, agro-industriel et rural.

Le C.P.R.A. a par exemple pour mission particulière de contribuer à la construction de villages socialistes.

## B. — ELEVAGE.

— Ordonnance n° 76-87 du 23 octobre 1976 portant création de l'institut de développement de l'élevage ovin. *J.O.R.A.* (87), 31/10/76 : 980-982.

— Ordonnance n° 76-88 du 23 octobre 1976 portant création de l'institut de développement bovin. *J.O.R.A.* (87), 31/10/76 : 982-984.

— Ordonnance n° 76-89 du 23 octobre 1976 portant création de l'institut de développement de l'élevage équin. *J.O.R.A.* (88), 3/11/76 : 988-990.

— Ordonnance n° 76-90 du 23 octobre 1976 portant création de l'institut national de la santé animale. *J.O.R.A.* (89), 7/11/76 : 1004-1006.

— Ordonnance n° 76-91 du 23 octobre 1976 portant création de l'institut de développement des petits élevages. *J.O.R.A.* (89), 7/11/76 : 1006-1008.

**C. — VITICULTURE.**

— Ordonnance n° 76-6 du 20 février 1976 portant code viti-vinicole. *J.O.R.A.* (20), 9/3/76 : 226-229.

Ce texte réglemente la culture de la vigne ainsi que l'ensemble des activités dérivant de celle-ci.

Notons que la plantation des vignes est soumise à autorisation du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire qui en définit le régime général dans le cadre de la politique viti-vinicole du gouvernement.

**ANCIENS COMBATTANTS.**

— Décret n° 76-129 du 27 juillet 1976 portant application de l'ordonnance n° 75-84 du 15 décembre 1975 relative aux pensions de retraite des anciens moudjahidine. *J.O.R.A.* (62), 3/8/76 : 773-774.

— Décret n° 76-133 du 23 octobre 1976 fixant certaines dispositions applicables aux membres de l'A.L.N. ou de l'O.C.F.L.N. pour l'accès aux corps de fonctionnaires. *J.O.R.A.* (85), 24/10/76 : 964-965

**ARTS.**

— Décret n° 75-45 du 20 février 1976 portant organisation du régime des études de l'école nationale des beaux-arts. *J.O.R.A.* (19), 5/3/76 : 219-220.

**ASSEMBLEE POPULAIRE NATIONALE (Cf. ELECTIONS).**

— Ordonnance n° 76-113 du 29 décembre 1976 fixant les modalités d'élection des députés et, en particulier, leur nombre, les conditions d'éligibilité et le régime des incompatibilités. *J.O.R.A.* (3), 9/1/77 : 26-29. Cf. *Doc.*

**CHARTRE NATIONALE.**

— Ordonnance n° 76-51 du 3 juin 1976 portant convocation du corps électoral et organisant le référendum sur la charte nationale. *J.O.R.A.* (45), 4/6/76 : 568-569.

La question posée aux électeurs est ainsi formulée : « Etes-vous d'accord sur la charte nationale qui vous est proposée ? »

Le vote des citoyens algériens résidant à l'étranger se fait au niveau de chaque circonscription consulaire.

— Décret n° 76-102 du 3 juin 1976 relatif au vote par correspondance et au vote par procuration des citoyens algériens absents de leur commune le jour du référendum sur la charte nationale. *J.O.R.A.* (45), 4/6/76 : 569-570.

Les électeurs inscrits sur la liste électorale pouvant voter par correspondance sont : les grands invalides et infirmes — les malades hospitalisés ou soignés à domicile qui sont dans l'impossibilité absolue de se déplacer — les voyageurs et représentants de commerce, les travailleurs saisonniers, les journalistes, les militaires de l'ALN et les membres du darak-el-Watani.

— Décret n° 76-103 du 3 juin 1976 portant réquisition des personnels pour le référendum sur la charte nationale. *J.O.R.A.* (45), 4/6/75 : 570-571.

— Arrêté du 4 juin 1976 relatif à la clôture des inscriptions sur les listes électorales. *J.O.R.A.* (47), 11/6/76 : 584.

— Arrêté du 4 juin 1976 relatif à l'application de l'article 5 de l'ordonnance n° 76-51 du 3 juin 1976 portant convocation au corps électoral et organisant le référendum sur la charte nationale. *J.O.R.A.* (47), 11/6/76 : 585.

L'arrêté fixe en annexe, la liste des communes autorisées à avancer de 48 heures la convocation de leurs électeurs en vue d'exprimer leurs suffrages sur la charte nationale.

— Arrêté du 4 juin 1976 portant définition des caractéristiques techniques des bulletins de vote à utiliser lors du référendum sur la charte nationale. *J.O.R.A.* (47), 11/6/76 : 585-586.

Parmi les caractéristiques techniques du bulletin de vote, signalons que les bulletins « oui » sont de couleur vert-clair, les bulletins « non » ont la couleur bulle-papier.

— Arrêté du 14 juin 1976 portant désignation des présidents et membres des commissions électorales pour le référendum du 27 juin 1976. *J.O.R.A.* (51), 25/6/76 : 629-630.

— Arrêté du 14 juin 1976 portant désignation des membres de la commission électorale nationale pour le référendum du 27 juin 1976. *J.O.R.A.* (51), 25/6/76 : 629.

Les membres de la commission électorale nationale et des commissions électorales des wilayas sont tous composés de magistrats.

— Procès-verbal du 29 juin 1976 de la commission électorale nationale relatif à la proclamation des résultats du référendum sur la charte nationale. *J.O.R.A.* (61), 30/7/76 : 712-713. Cf. *Doc.*

— Ordonnance n° 76-57 du 5 juillet 1976 portant publication de la Charte nationale. *J.O.R.A.* (61), 30/7/76 : 714-770. Cf. *Doc.*

#### **CHEF DE L'ETAT** (Cf. également **CONSTITUTION**).

— Ordonnance n° 76-98 du 27 novembre 1976 portant convocation du corps électoral pour l'élection du président de la République. *J.O.R.A.* (95), 28/11/76 : 1068. Cf. *Doc.*

— Arrêté du 30 novembre 1976 portant définition des caractéristiques techniques du bulletin de vote à utiliser lors de l'élection du président de la République. *J.O.R.A.* (97), 5/12/76 : 1088.

— Décret n° 76-185 du 5 décembre 1976 relatif au vote par correspondance et par procuration des citoyens algériens absents de leur commune le jour de l'élection du président de la République. *J.O.R.A.* (97), 5/12/76 : 1084.

— Décret n° 76-186 du 5 décembre 1976 portant réquisition des personnels pour l'élection du président de la République. *J.O.R.A.* (97), 5/12/76 : 1084.

— Procès-verbal du 11 décembre 1976 de la commission électorale nationale relatif à la proclamation des résultats de l'élection du président de la République. *J.O.R.A.* (99), 12/12 76 : 1100-1101 Cf *Doc*

#### **CODES-CODIFICATION.**

— Ordonnance n° 76-80 du 23 octobre 1976 portant code maritime. *J.O.R.A.* (29), 14/4/77 : 397-440.

— Ordonnance n° 76-81 du 23 octobre 1976 portant code de l'éducation physique et sportive. *J.O.R.A.* (90), 10/11/76 : 1012-1016.

— Ordonnance n° 76-79 du 23 octobre 1976 portant code de la santé publique. *J.O.R.A.* (101), 19/12/76 : 1116-1142.

— Ordonnance n° 76-101 du 9 décembre 1976 portant code des impôts directs et taxes assimilées. *J.O.R.A.* (102), 22/12/76 : 1144-1206. *Rectificatif J.O.R.A.* (23), 20 3/77 : 326.

— Ordonnance n° 76-102 du 9 décembre 1976 portant code des taxes sur le chiffre d'affaires. *J.O.R.A.* (103), 26/12/76 : 1208-1248. *Rectificatif J.O.R.A.* (24), 23/3/77 : 334.

### CONSTITUTION.

— Ordonnance n° 76-95 du 14 novembre 1976 relative au projet de constitution. *J.O.R.A.* (91), 14/11 76 : 1020. Cf. *Doc.*

— Ordonnance n° 76-96 du 14 novembre 1976 portant convocation du corps électoral et organisant le référendum sur la constitution. *J.O.R.A.* (91), 14/11/76 : 1020-1021.

— Décret n° 76-170 du 14 novembre 1976 relatif au vote par correspondance et au vote par procuration des citoyens algériens absents de leur commune le jour du référendum sur la constitution. *J.O.R.A.* (91), 14/11/76 : 1021-1022.

— Décret n° 76-171 du 14 novembre 1976 portant réquisition des personnels pour le référendum sur la constitution. *J.O.R.A.* (91), 14/11/76 : 1022.

— Procès-verbal du 21 novembre 1976 de la commission électorale nationale relatif à la proclamation des résultats du référendum sur la constitution. *J.O.R.A.* (94), 24/11/76 : 1040-1041. Cf. *Doc.*

### DEFENSE NATIONALE.

— Ordonnance n° 76-97 du 22 novembre 1976 portant obligations militaires des citoyens algériens. *J.O.R.A.* (26), 30/3/77 : 350.

— Ordonnance n° 76-111 du 9 décembre 1976 portant mission et organisation de la réserve. *J.O.R.A.* (26), 30/3/77 : 350-352.

### ECONOMIE ET FINANCES.

#### A. — BANQUES.

— Arrêté du 22 mars 1976 autorisant la Banque extérieure d'Algérie à porter son capital de cent cinquante millions de dinars à deux cent quarante millions de dinars. *J.O.R.A.* (38), 11/5/76 : 498.

— Arrêté du 27 mai 1976 autorisant la Banque nationale d'Algérie à porter son capital de cent cinquante millions de dinars à trois cents millions de dinars. *J.O.R.A.* (53), 2/7/76 : 652.

#### B. — BUDGET DE L'ETAT.

— Ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976. *J.O.R.A.* (105), 31/12/75 : 1164-1168.

— Décrets n°s 76-1 à 22 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par l'ordonnance n° 73-95 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 aux ministères et secrétariats d'Etat. *J.O.R.A.* (5), 16/1/76 : 43-104.

— Décrets n°s 76-94 à 96 du 25 mai; 76-112 à 115 du 10 juin; 76-123 à 126 du 16 juillet; 76-151 à 161 du 23 octobre; 76-172 à 184 du 27 novembre; 76-193 du

6 décembre et 76-205 à 209 du 29 décembre 1976 portant virement de crédits au sein des ministères et secrétariats d'Etat. *J.O.R.A.* (43), 28/5/76 : 556-557; (50), 22/6/76 : 622-623; (58), 20/7/76 : 690-692; (85), 24/10/76 : 966-968; (86), 27/10/76 : 974-976; (87), 31/10/76 : 985-986; (90), 10/11/76 : 1016; (96), 1<sup>er</sup>/12/76 : 1079-1080; (97), 5/12/76 : 1089; (98), 8/12/76 : 1095-1098; (99), 12/12/76 : 1102-1106; (5), 16/1/77 : 46-48.

— Ordonnance n° 76-114 du 29 décembre 1976 portant loi de finances pour 1977. *J.O.R.A.* (104), 29/12/76 : 1250-1262.

### C. — BUDGETS LOCAUX.

— Décret n° 76-64 du 25 mars 1976 portant fixation et répartition par wilaya, des recettes et des dépenses afférentes à la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat. *J.O.R.A.* (28), 6/4/76 : 332-333.

Les recettes (270 000 000 DA) et les dépenses (220 000 000 DA) sont réparties par wilaya dans deux tableaux annexés au présent décret.

— Arrêté du 17 août 1976 portant répartition du contingent d'assistance mis à la charge des collectivités locales. *J.O.R.A.* (84), 20/10/76 : 956.

Les collectivités locales participent à raison de 5/10 pour les communes et 5/10 pour les wilayas aux dépenses d'assistance mises à leur charge pour 1976.

### D. — FISCALITE (Cf. également CODES).

— Ordonnance n° 76-34 du 25 mars 1976 portant exemption de l'impôt sur les traitements et salaires, applicable à certaines rémunérations, pensions et rentes viagères. *J.O.R.A.* (28), 6/4/76 : 330.

Pour bénéficier de cette exemption, il faut que le montant mensuel des rémunérations, pensions ou rentes viagères n'excèdent pas 650 DA.

## **ELECTIONS (Cf. ADMINISTRATION, ASSEMBLEE NATIONALE POPULAIRE, CHARTE NATIONALE, CHEF DE L'ETAT, CONSTITUTION).**

### **ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE SCIENTIFIQUE.**

#### A. — ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE.

— Ordonnance n° 76-35 et décret d'application n° 76-73 du 16 avril 1976 relatifs à l'organisation de l'éducation et de la formation. *J.O.R.A.* (33), 23/4/76 : 428-432; *Rectificatif J.O.R.A.* (52), 25/6 76 : 636. Cf. *Doc.*

— Décret n° 76-66 du 16 avril 1976 relatif au caractère obligatoire de l'enseignement fondamental. *J.O.R.A.* (33), 23/4/76 : 432.

— Décret n° 76-67 du 16 avril 1976 relatif à la gratuité de l'éducation et de la formation. *J.O.R.A.* (33), 23/4/76 : 432-433.

— Décret n° 76-68 du 16 avril 1976 relatif au conseil de l'éducation. *J.O.R.A.* (33), 23/4/76 : 433; *Rectificatif, J.O.R.A.* (53), 2/7/76 : 649.

— Décret n° 76-69 du 16 avril portant modalité d'élaboration de la carte scolaire. *J.O.R.A.* (33), 23/4/76 : 433-435; *Rectification, J.O.R.A.* (54), 6/7/76 : 656.

— Décret n° 76-70 du 16 avril 1976 portant organisation et fonctionnement de l'école préparatoire. *J.O.R.A.* (33), 23/4/76 : 434; *Rectification J.O.R.A.* (55), 9/7/76 : 665.

— Décret n° 76-71 du 16 avril 1976 portant organisation et fonctionnement de l'école fondamentale. *J.O.R.A.* (33), 23/4/76 : 435-436.

— Décret n° 76-72 du 16 avril 1976 portant organisation et fonctionnement des établissements d'enseignement secondaire. *J.O.R.A.* (33), 23/4/76 : 436-438.

La législation en matière d'éducation et de formation dont ces textes forment l'armature constitue ce que l'on pourrait appeler le système éducatif algérien.

## B. — ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.

### 1. ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT.

— Arrêtés du 13 janvier 1976 portant listes des départements de l'institut des langues étrangères et de l'institut de langue et littérature arabes de l'université d'Oran. *J.O.R.A.* (57), 16/7/76 : 682.

— Arrêtés du 13 janvier 1976 portant création d'un département de chirurgie dentaire au sein de l'institut des sciences médicales des universités de Constantine et d'Oran. *J.O.R.A.* (57), 16/7/76 : 682.

— Arrêté du 27 janvier 1976 portant création d'instituts (génie civil et génie mécanique) à l'université des sciences et de la technologie d'Oran. *J.O.R.A.* (57), 16/7/76 : 683.

— Arrêté du 18 mai 1976 portant liste des départements de l'institut de physique de l'université de Constantine. *J.O.R.A.* (74), 15/9/76 : 876.

— Arrêté du 11 septembre 1976 portant création au sein de l'université d'Alger d'un institut de chirurgie dentaire. *J.O.R.A.* (11), 6/2/77 : 162.

### 2. EQUIVALENCES DE DIPLOMES.

— Arrêtés des 29 janvier, 16 mars, 16 avril et 13 juillet 1976 portant équivalences de diplômes. *J.O.R.A.* (32), 20/4/76 : 425; (54), 9/7/76 : 658; (73), 12/9/76 : 870; (13), 13/2/77 : 215.

Les équivalences se font avec les pays suivants : Egypte, Libye, Syrie, Suisse et U.R.S.S.

## C. — GRANDES ECOLES.

— Ordonnance n° 76-2 du 20 février 1976 portant création de l'école nationale des sciences géodésiques. *J.O.R.A.* (16), 24/2/76 : 190-191.

## D. — RECHERCHE SCIENTIFIQUE.

— Arrêté du 24 janvier 1976 portant création d'un centre de la technologie et des sciences nucléaires. *J.O.R.A.* (42), 25/5/76 : 545-546. *Rectification J.O.R.A.* (14), 16/2/77 : 220.

— Décret n° 76-30 du 16 février et arrêté du 20 mai 1976 relatifs à l'organisation et au fonctionnement du centre national d'études historiques. *J.O.R.A.* (18), 2/3/76 : 209-210; (48), 15/6/76 : 594.

— Arrêté du 24 juin 1976 portant création d'un centre d'études et de recherches agronomiques. *J.O.R.A.* (74), 15/9/76 : 877.

— Arrêté du 30 septembre 1976 portant création du centre national d'études et de recherche pour l'aménagement du territoire. *J.O.R.A.* (11), 6/2/77 : 163.

## ETAT CIVIL

— Ordonnance n° 76-7 du 20 février 1976 portant obligation du choix d'un nom patronymique aux personnes qui en sont dépourvues. *J.O.R.A.* (19), 5/3/76 : 214-215.

**GOVERNEMENT (Cf. Doc.).****HABITAT.**

— Note de présentation du 23 octobre 1976 relative à l'habitat. *J.O.R.A.* (12), 9/2/77 : 170-180.

— Ordonnance n° 76-92 du 23 octobre 1976 relative à l'organisation de la coopérative immobilière. *J.O.R.A.* (12), 9/2/77 : 180-187.

La coopérative immobilière est une société civile à personnel et à capital variables, ayant pour but essentiel de promouvoir l'accès à la propriété du logement familial.

— Ordonnance n° 76-93 du 23 octobre 1976 fixant les conditions de création, d'organisation et de fonctionnement des O.P.G.I. de wilaya. *J.O.R.A.* (12), 9/2/77 : 187-189.

— Ordonnance n° 76-94 du 23 octobre 1976 relative au régime des loyers applicables aux locaux à usage d'habitation construits par les O.P.G.I. *J.O.R.A.* (12), 9/2/77 : 189.

— Décret n° 76-143 du 23 octobre 1976 portant création des O.P.G.I. *J.O.R.A.* (12), 9/2/77 : 190.

— Décret n° 76-144 du 23 octobre 1976 portant dissolution des offices publics d'habitation à loyer modéré. *J.O.R.A.* (12), 9/2/77 : 190-191.

— Décret n° 76-145 du 23 octobre 1976 instituant les commissions d'attribution de logements des O.P.G.I. *J.O.R.A.* (12), 9/2/77 : 191-192.

— Décret n° 76-146 du 23 octobre 1976 portant règlement-type de copropriété des immeubles bâtis et des ensembles immobiliers divisés par fractions. *J.O.R.A.* (12), 9/2/77 : 192-204.

— Décret n° 76-147 du 23 octobre 1976 régissant les rapports entre bailleur et locataire d'un local à usage principal d'habitation relevant des O.P.G.I. *J.O.R.A.* (12), 9/2/77 : 204-208.

**HYDROCARBURES.**

— Arrêté du 21 juillet 1976 portant approbation du projet de construction de la canalisation de transport d'hydrocarbures Hassi-R'Mel-Arzew n° 2. *J.O.R.A.* (79), 3/10/76 : 920.

— Arrêté du 21 juillet 1976 portant approbation du projet de construction de la canalisation de transport de condensat Hassi R'Mel-Arzew. *J.O.R.A.* (79), 3/10/76 : 920.

**JEUNESSE ET SPORTS (Cf. également CODES).**

— Décret n° 76-99 du 25 mai 1976 portant réglementation des centres de vacances pour jeunes. *J.O.R.A.* (45), 4/6/76 : 572-574.

— Décret n° 76-100 du 25 mai 1976 portant création de centres chargés de la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence. *J.O.R.A.* (46), 8/6/76 : 581-582.

— Décret n° 76-101 du 25 mai 1976 portant création de la commission de sauvegarde et de protection de l'enfance et l'adolescence. *J.O.R.A.* (46), 8/6/76 : 582.

— Décret n° 76-163 du 23 octobre 1976 portant création du comité d'organisation des 3<sup>e</sup> jeux africains. *J.O.R.A.* (89), 7/11/76 : 1010.

**NATIONALISATIONS.**

— Ordonnance n° 76-10 et décret d'application n° 76-46 du 20 février 1976 portant nationalisation complémentaire des biens, parts, actions, droits et intérêts de toute nature de la société « Brasserie d'Alger, la Gauloise » et la société anonyme des « Brasseries et Glacières d'Algérie ». *J.O.R.A.* (19), 5/3/76 : 215 et 220.

— Ordonnance n° 76-20 et décret d'application n° 76-50 du 27 février 1976 portant nationalisation des biens, parts, actions, droits et intérêts de toute nature de la société algérienne des polymères. *J.O.R.A.* (19), 5/5/76 : 215 et 221.

— Ordonnance n° 76-21 et décret n° 76-52 du 19 mars 1976 portant nationalisation des biens, parts, actions, droits et intérêts de toute nature de la société anonyme « Inovac-Afrique ». *J.O.R.A.* (23), 19/3/76 : 263 et 265.

**PECHE.**

— Ordonnance n° 76-84 du 23 octobre 1976 portant réglementation générale des pêches. *J.O.R.A.* (30), 13/4/77 : 442-447.

**POPULATION.**

— Ordonnance n° 76-62 du 16 juillet 1976 portant recensement général de la population et de l'habitat. *J.O.R.A.* (58), 20/7/76 : 688-689.

— Ordonnance n° 76-109 du 9 décembre 1976 modifiant l'ordonnance n° 76-62 du 16 juillet 1976 portant recensement général de la population et de l'habitat. *J.O.R.A.* (58), 20/7/76 : 688-689.

— Ordonnance n° 76-109 du 9 décembre 1976 modifiant l'ordonnance n° 76-62 du 16 juillet 1976 portant recensement général de la population et de l'habitat. *J.O.R.A.* (3), 9/1/77 : 26.

Le recensement général de la population sera effectué sur l'ensemble du territoire national pendant la période allant du samedi 12 février 1977 au samedi 26 février 1977 inclus.

**PROPRIETE IMMOBILIERE.**

— Décret n° 76-62 du 25 mars 1976 relatif à l'établissement du cadastre général. *J.O.R.A.* (30), 13/4/76 : 397-399; *Rectificatif J.O.R.A.* (38), 11/5/76 : 497.

— Décret n° 76-63 du 25 mars 1976 relatif à l'institution du livre foncier. *J.O.R.A.* (30), 13/4/76 : 399-409. *Rectificatif J.O.R.A.* (39), 11/5/76 : 497.

**RELATIONS AVEC LA FRANCE.**

— Décret n° 76-56 du 25 mars 1976 relatif à la circulation et au séjour en Algérie des ressortissants français. *J.O.R.A.* (27), 2/4/76 : 322.

**SANTE PUBLIQUE (Cf. également CODES).**

— Décret n° 76-65 du 25 mars 1976 fixant l'équilibre et les modalités de financement des budgets autonomes des secteurs sanitaires. *J.O.R.A.* (40), 18/5/76 : 514-532.

Les budgets autonomes des secteurs sanitaires sont fixés globalement en recettes et en dépenses pour l'année 1976, à la somme de 951 000 000 DA. La récapitulation des dépenses et des recettes par wilaya est inscrite dans deux tableaux annexés au présent décret.

— Décret n° 76-138 du 23 octobre 1976 portant organisation de la pharmacie. *J.O.R.A.* (1), 2/1/77 : 2-5.

— Décret n° 76-139 du 23 octobre 1976 portant réglementation des produits pharmaceutiques. *J.O.R.A.* (1), 2/1/77 : 5-8.

— Décret n° 76-140 du 23 octobre 1976 portant réglementation des substances vénéneuses. *J.O.R.A.* (1), 2/1/77 : 8-12.

— Décret n° 76-141 du 23 octobre 1976 portant réglementation de l'exercice du laboratoire d'analyses médicales. *J.O.R.A.* (1), 2/1/77 : 12.

### **TOURISME.**

— Ordonnance n° 76-66 du 16 juillet 1976 portant dissolution de l'agence touristique algérienne et portant création de la société nationale algérienne de tourisme et d'hôtellerie. *J.O.R.A.* (71), 5/9/76 : 846-847.

— Ordonnance n° 76-67 du 16 juillet 1976 portant modification des statuts de l'office national algérien du tourisme. *J.O.R.A.* (71), 5/9/76 : 847-850.

— Ordonnance n° 76-76 du 27 juillet 1976 portant création d'un institut supérieur d'hôtellerie et de tourisme. *J.O.R.A.* (68), 24/8/76 : 820-822.

— Ordonnance n° 76-78 du 11 août 1976 portant création et fixant les statuts de l'entreprise des travaux touristiques. *J.O.R.A.* (77), 26/9/76 : 900-901.

### **TRANSPORTS (Cf. également CODES).**

— Ordonnance n° 76-28 du 25 mars 1976 portant création de la société nationale des transports ferroviaires. *J.O.R.A.* (26), 30/3/76 : 302-307.

— Ordonnance n° 76-29 du 25 mars 1976 relative à l'acquisition et à la gestion du domaine du chemin de fer. *J.O.R.A.* (26), 30/3/76 : 307-308.

— Ordonnance n° 76-30 du 25 mars 1976 portant création de la société nationale d'études et de réalisations de l'infrastructure ferroviaire. *J.O.R.A.* (26), 30/3/76 : 308-312.

### **TRAVAIL ET AFFAIRES SOCIALES.**

— Ordonnance n° 76-77 du 11 août 1976 fixant le jour de repos hebdomadaire. *J.O.R.A.* (66), 17/8/76 : 806.

Le jour de repos hebdomadaire est fixé au vendredi sur l'ensemble du territoire national et ce, à partir du vendredi 1<sup>er</sup> Ramadan 1396 (27 août 1976).